

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. VIII, No 12.

Montréal, Décembre 1902.

50 cts par an.

MESSE DE MINUIT

C'est Noël, Bébé dort sous ses tentures closes,
Rêvant, les poings fermés sur ses yeux alourdis,
De beaux jouets dorés, de fleurs fraîches écloses
Dans les jardins du paradis.

Au dehors on entend des voix ; la foule passe,
Calme, écoutant au loin le clocher plein de bruit,
Qui jette sa clameur sonore dans l'espace
A tous les échos de la nuit.

Maîtres et serviteurs, qu'un symbole égalise,
De crainte d'éveiller le bébé rose et frais,
Pieux et recueillis, pour se rendre à l'église,
Passent le seuil à pas discrets.

Il est minuit bientôt. Seule, la jeune mère
Reste auprès du berceau que son amour défend,
Oubliant tout, chagrins, soucis, la vie amère,
Pour ne songer qu'à son enfant.

Il est là sous ses yeux, son trésor, qui sommeille,
Innocent et serein, tandis qu'au ciel profond
Resplendit pour lui seule la vision vermeille
Que les blonds chérubins lui font.

La mère enfin se lève, anxieuse, attentive,
Et, dans les petits bas au chevet suspendus,
D'une main tout émue elle glisse, furtive,
Joujoux et bonbons confondus.

Puis tombant à genoux, jusqu'aux pleurs attendrie,
Plus folle que son fils, plus riche que Crésus,
Murmure en son orgueil:—Comme vous, ô Marie,
J'ai mon petit Enfant-Jésus !

LOUIS FRÉCHETTE.

A Propos de l'Indemnité des Retardataires

Il est venu à notre connaissance que certains cercles, par crainte de froisser leurs membres ou de les perdre, n'exigeaient pas des sociétaires en retard dans le paiement des contributions, la pénalité désignée dans nos statuts sous le nom d'*Indemnité des retardataires*.

Fait à noter, et qui indique malheureusement que dans quelques cas isolés, il est vrai, on ne se tient pas assez au courant des règlements, ces cercles ignoraient—faut-il l'avouer?—qu'ils étaient obligés d'exiger cette indemnité sous peine de manquement grave. En effet, l'article 317, § 2, dit qu'un cercle se rend coupable de faute envers l'Association, lorsqu'il refuse ou NÉGLIGE de se conformer aux prescriptions des statuts qu'elle a établis. Or l'indemnité des retardataires est ordonnée par l'article 191a, qui se lit comme suit : *“Quiconque fait défaut d'acquitter à échéance le montant de ses redevances, doit payer, en outre, lorsqu'il en solde le montant, une indemnité de un centin par cent piastres, sur le chiffre de son certificat de dotation, pour chaque mois ou fraction de mois pendant lesquels il a été en défaut.”*

Dans un cas, en particulier, le Bureau Exécutif a dû prendre des mesures de rigueur pour contraindre un cercle à observer cette règle.

Ce cercle s'est soumis de bonne grâce, comme il devait le faire, du reste, et, aujourd'hui, il remercie le Bureau Exécutif d'avoir assuré l'exécution des statuts. Ce qu'il craignait n'est pas arrivé et il n'a perdu aucun de ses membres pour cela ; au contraire, les membres négligeants qui étaient toujours sur le point d'être suspendus, ont pris les moyens de payer en temps voulu et se félicitent du changement opéré,—sans compter que la caisse générale locale bénéficie de cette petite taxe imposée aux négligents.

Et, soit dit en passant, les secrétaires archiviste et financier du cercle n'ont pas de mots assez laudatifs pour exprimer tout le bien qu'ils pensent de cette clause de nos règlements, car sa mise en force a facilité leur tâche en diminuant de beaucoup les demandes de réintégration qui chaque mois se faisaient nombreuses, en évitant aussi à ces officiers, des démarches multipliées et ennuyeuses. On offrirait, maintenant, à ce

cercle de revenir à son ancien système qu'il ne le voudrait pas.

Etant donné que pour devenir membre de l'ALLIANCE NATIONALE il faut promettre de se soumettre à ses règlements ; qu'il est bien connu que les contributions sont payables d'avance et que le délai de grâce n'est accordé qu'à la condition de payer une légère indemnité, il s'ensuit que ceux qui profitent du délai auraient tort de trouver à redire. D'autant plus que 98% des retardataires sont des gens à l'aise qui ne s'acquittent pas au temps voulu que par suite de leur incurie, ou bien, encore, sont des personnes imprévoyantes auxquelles il est utile d'imposer une règle salubre qui leur rappelle qu'il est de leur devoir de s'acquitter de leurs obligations envers la société.

Nous comprenons qu'il peut se produire des cas isolés, où la misère sera la cause du défaut de paiement, mais alors leurs confrères du cercle, nous n'en avons aucun doute, se feront un devoir, en bons mutualistes, d'aider personnellement ces confrères dans le malheur, — sans transgresser les règles établies.

Donc, si vous voulez que votre cercle fonctionne bien et que ses membres soient ponctuels dans leurs versements, tenez-vous en aux règlements et appliquez la clause de l'*Indemnité des retardataires*.

Ayez présent à la mémoire que l'homme a toujours une tendance à s'écarter du droit chemin du devoir et qu'il est nécessaire de prendre tous les moyens possibles pour l'y maintenir et l'y ramener au besoin.

LE PETIT CRUCIFIX DE CUIVRE

Mon petit crucifix de cuivre
Sur ma poitrine sera mis
Lorsque mes traits seront blémis
Et que j'aurai cessé de vivre.

Tour à tour la mort nous délivre.
J'ai vu s'ouvrir ses bras amis
Sur mes chers défunts endormis
Que bientôt il me faudra suivre.

A travers mes pleurs déchirants
Sur le cœur de mes grands parents
Sur la poitrine de ma mère

J'ai vu passer mon crucifix.
A la fin de sa vie amère
Je veux qu'il protège leur fils !

M. COTTARD.

Scènes d'Autrefois

LES CORVÉES.—On donnait le nom de "corvée" à tout travail volontaire qu'on allait faire en commun pour assister un paroissien, soit pour l'érection d'une charpente de maison, de hangar, de grange, dont il avait préparé de longue main les matériaux, soit pour une boucherie d'automne, ou pour toute entreprise qui requérait pour un jour un nombre de bras exercés.

LE BROYAGE DU LIN.—Ces concours utiles et agréables prenaient toutes les formes qu'on voulait leur donner. La toile du pays était en grand usage chez nos pères, et pour cela le lin était un article de culture indispensable en Canada. Le broyage ou brayage du lin, pour en tirer la filasse et l'étope, amenait souvent des réunions fort gaies. Les mères et les filles y prenaient part, laissant aux hommes le gros de la besogne, comme l'installation à l'abri du vent, généralement au bord d'un bois, la disposition des braies en état de solidité, l'érection de la chaufferie, la préparation du combustible nécessaire, etc. On avait dû préliminairement battre le lin pour en conserver la précieuse graine. On l'avait fait rouir à la rosée sur le gazon pendant des semaines, puis remis en gerbes pour le transporter au lieu de l'opération.

Tous ces préparatifs faits, commençait alors avec animation le jeu des braies. Chacun prenait une poignée de lin brut, soigneusement chauffé et séché sur un tréteau à claire-voie, au-dessus d'un feu sans flamme; il la faisait passer à plusieurs reprises sous la mâchoire unie de sa braie, rompant en petits bouts le bois de la tige qui tombait à ses pieds, ne lui laissant en mains que les filaments dégagés de l'écorce et de la chenevotte. C'était la douce filasse qu'on remettait aux mains plus délicates des femmes et des filles pour la peigner et en faire des rouleaux tressés. Le procédé du séchage du lin donnait parfois lieu à des scènes émouvantes. Il arrivait, par exemple, que la chaleur trop intense du brasier mal contrôlé communiquait la flamme au lin séchant sur le tréteau. C'était comme l'éclair de la nue tombant sur un toit de chaume et le consumant en un instant. L'émotion devenait grande dans l'assistance, sur le moment, mais le seau d'eau mis en réserve, en prévision d'un tel accident, avait vite raison de l'incendie. Cependant, l'humiliation de la chauffeuse inattentive ne s'effaçait pas de sitôt; elle avait à subir le feu des plaisanteries et des quolibets durant tout le jour pour expier sa négligence.

On ne joue plus guère à ce jeu dans notre province, la bonne toile canadienne ayant été remplacée, au moins en grande partie, par les cotonnades beaucoup moins substantielles et moins salubres.

RAPHAËL BELLEMARE

M. MÉDERIC MARTINEAU



M. Médéric Martineau est fils de M. François Martineau, marchand de feronneries bien connu et ancien échevin et député. Il est né à Montréal, le 28 août 1867. Après avoir suivi un cours d'études commerciales au collège d'Ottawa, il fit son cours classique au collège Sainte-Marie, sous la direction des RR.PP. Jésuites, et en sortit avec son diplôme de B.A.

Ne se sentant pas attiré par les professions libérales, il entra dans le commerce avec son père et le succès lui a été éminent.

Comme mutualiste, il fait partie entre autre de la Société des Artisans Canadiens-français et de notre association. Il a été directeur de la succursale Ste-Brigide A.C.F. et président du Cercle St-Pierre A.N. Sociétaire zélé et très estimé, la convention de 1902 doit être félicitée d'avoir nommé M. Martineau au poste de directeur, car il en est digne en tous points.

Sermon de M. le Chapelain de l'Alliance Nationale à St-Hyacinthe

(Suite)

Le rapprochement est il forcé, je ne sais ; mais il me semble, qu'à des siècles de distance, vous vous rattachez à ces communautés chrétiennes des premiers âges qui trouvaient dans "la fraction du pain" le gage et la raison de leur cohésion... Que ces traditions sont vénérables et que vous faites bien de les conserver ! Au moment où il prend congé de ses disciples, dans les épanchements ineffables de la Cène, Notre Seigneur a dit à son Père : "Père Saint, que tous ils soient un en nous, qu'ils soient consommés dans l'unité"..... Quelques années plus tard, l'apôtre saint Paul, s'arrêtant à cette pensée du Sauveur, nous en découvra le mystère : " Nous sommes un seul corps, dit-il, nous tous qui participons à l'unique et même pain." Ouvrez maintenant l'histoire de l'Eglise et vous verrez que quand elle fut libre, libre des persécutions, libre des étroitesse dogmatiques de Byxance, libre de refaire une vie nouvelle aux peuples qu'elle venait de conquérir, ce fut cette pensée du Maître qu'elle essaya, dans une admirable discipline, de traduire et de faire comprendre. Vous entendrez dire parfois que les derniers siècles de l'Eglise ont été les grands siècles de l'Eucharistie, et que la dévotion au Saint Sacrement y a pris un essor merveilleux..... C'est peut-être vrai, à condition toutefois que vous fassiez crédit à l'antiquité chrétienne d'avoir compris, mieux que nous, l'idée profonde du culte eucharistique. Nos pères croyaient comme nous à la présence réelle. Le souffle d'une foi vive et profonde circule dans tout le réseau de leurs observances liturgiques. Mais ce qui dominait leur vie, c'était le Sacrifice dans lequel l'Eglise absorbait toutes leurs énergies. Car alors, comme on l'a très justement remarqué, rien n'était moins individuel, moins privé que le culte eucharistique. Il reposait surtout sur la notion sociale du sacrifice, la famille entière ayant dans ce sacrifice sa part et y trouvant le signe profond de son unité.....

Vraiment, Messieurs, au moment où vous allez vous occuper des intérêts des sociétaires que vous représentez, je ne sais pas de leçon plus utile. Saint Augustin, prêchant à des catéchumènes qu'il allait baptiser, leur disait : " L'Apôtre le déclare : nous sommes

" tous un seul pain, montrant ainsi quel
" amour il faut avoir de l'unité. Ce pain n'a
" pas été fait d'un seul grain, mais d'un
" grand nombre. Avant leur transformation
" ils étaient séparés ; l'eau les a réunis, après
" le broiement qu'ils ont dû subir. Vous
" aussi naguère vous étiez comme moulus
" par le jeûne et les exorcismes ; l'eau du
" baptême est arrivée qui vous a pétris en
" la forme du pain. Mais au pain, le feu est
" encore nécessaire, et le feu qui vous a été
" donné, c'est l'Esprit Saint. C'est ainsi que
" vous êtes devenus ce pain qui est le corps
" du Christ."

Vous aussi, Messieurs, vous êtes unis ; vous êtes unis par les droits du même baptême, par la grâce de la même vie surnaturelle qui fait de vous tous les membres d'un même corps. Vous êtes frères et parce que vous êtes frères vous devez livrer votre âme aux tressaillements sacrés de la charité. Il ne peut y avoir de place en elle pour la recherche de ses intérêts personnels, pour la satisfaction de ses ambitions mesquines. C'est alors seulement que vous serez Alliance vraiment chrétienne.

(A suivre)

Diminution du grain

Les cultivateurs y gagnent rarement à garder leur grain une fois qu'il est prêt pour le marché, si l'on tient compte de la diminution qui se produit. Le blé, par exemple, du moment qu'il est battu, diminue de deux pintes par minot, soit 6 pour cent en 9 mois, dans les circonstances les plus favorables. D'où il suit que 47 cents par minot pour le blé quand il a d'abord été battu en août est aussi bon que 50 cents dans le mois de février suivant, si l'on tient compte de la diminution seulement. Le blé d'Inde diminue beaucoup plus à partir du moment qu'il a été épluché. Cent minots d'épis, comme ils sont ramassés sur le champ, en novembre, seront réduits à bien près de quatre-vingts. Ainsi 40 cents par minot pour le blé d'Inde dans l'épi ramassé sur le champ est aussi bon que 50 cents en mars, si l'on tient compte seulement de la diminution. Quant aux patates, si l'on compte celles qui sont pourries et perdues autrement avec la diminution, il y a peu de doute qu'entre les mois d'octobre et de juin, la perte pour le propriétaire qui les garde n'est pas moins de 33 pour cent. Cet estimé est fait sur une base d'intérêt à 7 pour cent et ne tient pas compte la perte causée par la vermine.

SESSION 1902

Rapport du Bureau Médical

Monsieur le Président Général, MM. les
Membres du Conseil Général.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport suivant concernant les travaux exécutés par cette commission, durant les deux dernières années qui viennent de s'écouler.

Nous nous permettrons de rappeler en commençant que le travail exécuté par le Bureau Médical étant de la plus haute importance, sa position est parfois délicate et sa tâche difficile à remplir. Il nous a donné, depuis que vous nous avez fait l'honneur de nous appeler à cette position, de surveiller les intérêts généraux de la société au point de vue médical, de trancher les questions épineuses qui nous ont été soumises et d'avisier au rejet ou à l'admission des cas douteux. Nous ne nous sommes pas dissimulé l'importance de cette charge et nous en avons accepté la responsabilité, comptant sur la bienveillance de nos confrères et des membres de la société en général dans l'accomplissement de cette tâche délicate. Nous nous sommes inspirés dans nos décisions de la plus stricte impartialité et nous nous sommes efforcés en toute circonstance de rendre justice aux aspirants, tout en sauvegardant les intérêts précieux que vous aviez déposés entre nos mains. Pour avoir plus grande satisfaction, aussi bien que pour renseigner davantage ceux qui s'intéressent d'une façon plus particulière au travail de cette commission, nous essayerons en exposant ces derniers dans leur ensemble, de motiver la ligne de conduite que nous avons cru devoir adopter et de justifier les décisions qu'il nous a paru sage et convenable de prendre dans la majorité des cas soumis à notre approbation.

478 examens médicaux ont été soumis au Bureau durant les deux années 1900-1901, 1901-1902.

Sur ce nombre 221 ont été approuvés, dont 10 avec réduction et 33 sans participation aux bénéfices en maladie.

55 ont été refusés pour causes personnelles.

58 ont été refusés pour histoire de famille.

29 ont été refusés pour causes personnelles et pour considérations relatives à l'histoire de famille.

35 ont été suspendus pour causes personnelles.

42 ont été suspendus pour histoire de famille.

7 ont été suspendus pour causes personnelles et pour considérations relatives à l'histoire de famille.

31 ont été suspendus pour défaut d'informations.

INSCRIPTION A LA CAISSE DE DOTATION

Le système d'assurance adopté par l'Alliance Nationale, nous obligeant à porter la plus stricte attention à l'admission des candidats qui veulent participer aux bénéfices assurés par la caisse de dotation, afin d'éviter que ses calculs ne soient trompés et ses prévisions déçues par l'admission de mauvais risques, nous avons dû rejeter un fort pourcentage des cas soumis, pour les causes suivantes :

1^o Pour causes personnelles : congestion cérébrale, encéphalite, aphasie et paralysies diverses, folie, épilepsie, neurasthénie, bronchites et toux habituelles, hémoptisies, pneumonie, pleurésie purulente et adhérences pleurales, rhumatisme, intermittences de pouls athérome, affections vulvulaires du cœur, varices, otite chronique et catarrhe naso-pharyngien, cancer à la lèvre, calculs biliaires, ictère, maladies du foie, néphrite, gravelle, abcès périnéphrétique, péritonite, calculs vésicaux, hernie, coxalgie avec suppuration, arthrite et ostéite, diabète, eczéma, ulcères, hémorragies, difformités exposant à certains accidents ou de nature à gêner dans le choix des moyens à prendre pour pourvoir à la subsistance, poids au dessus ou au dessous de la normale, santé délicate ou apparence générale médiocre, diathèse scrofuleuse, saturnisme, alcoolisme, occupations dangereuses ou exposant à certaines maladies, refus antérieurs restés sans explications suffisantes, fausses déclarations.

2^o Pour histoire de famille : tuberculose et affections diverses des voies respiratoires, pleurésie chronique, etc., maladie du Cœur, paralysie, apoplexie, épilepsie, folie, cancer, etc., absence et défaut de renseignements.

Il serait difficile d'analyser ici toutes les causes personnelles qui ont amené le rejet des aspirants ; disons cependant qu'en dehors des maladies dont ils avaient été atteints an-

térieurement, des considérations relatives au poids, à la taille, à l'aspect général et au genre d'occupation ont souvent formé définitivement notre opinion quant à la valeur de ces risques. L'influence du milieu est certainement considérable et a dû être souvent prise en considération, le travail dans des appartements étroits et humides, le manque d'air et de lumière favorisant d'une façon évidente le développement de maladies fréquentes comme le rhumatisme et la tuberculose. L'aspect général du candidat, les relations entre son poids et sa taille ont pu nous indiquer parfois s'il existait chez lui un excès ou un défaut de vitalité le prédisposant à certaines maladies. Nous savons en effet que les sujets dont le poids est au-dessous de la normale présentent une moyenne de longévité moindre que les autres et sont plus aptes à contracter certaines maladies, telles que la phthisie pulmonaire qui doit nous occuper, d'une façon toute particulière. D'après une statistique faite par une Compagnie d'Assurance sur la vie et portant sur 20,000 observations, la moitié des sujets appartenant à cette catégorie meurent de maladies nerveuses et de maladies des voies respiratoires. Quant à ceux dont le poids dépasse certaines limites, leur tendance aux maladies du cœur, à l'apoplexie, à l'artériosclérose, au diabète et au rhumatisme, font qu'ils meurent également à un âge relativement peu avancé.

Pour illustrer nos affirmations, nous nous permettrons de reproduire un diagramme faisant voir le développement plus prononcé de la tuberculose, chez les sujets dont le poids est au-dessous de la normale.

| AGE | POIDS | Percentage de décès par Tuberculose |
|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| en-dessous de 30 ans | au-dessous de la moyenne | 44.1 |
| | — au-dessus de la moyenne | 20.0 |
| 30 à 39 ans | au-dessus de la moyenne | 23.2 |
| | — au-dessous de la moyenne | 9.6 |
| 40 à 49 ans | au-dessus de la moyenne | 12.1 |
| | — au-dessous de la moyenne | 5.5 |

Il semble donc démontré par le présent tableau que les sujets dont le poids n'atteint pas un certain chiffre considéré comme le minimum du poids normal, sont atteints de tuberculose dans une double proportion. Il est également démontré par cette statistique que les sujets robustes et bien développés présentent une susceptibilité moins grande, une tendance relativement faible à contracter cette maladie.

Cependant nous n'avons pas cru sage ni prudent de considérer simplement l'état physiques des sujets qui avaient été soumis à l'examen et de mettre de côté toute considération relative à leur histoire de famille. Cette question, posée actuellement par un grand nombre, en est une dont la solution intéresse au plus au point la société. Vivement discutée dans ces derniers temps, par suite de la découverte des germes infectueux qui donnent lieu à la maladie et la propagent d'une façon indubitable, par contagion, elle a été l'objet de toute notre attention, attendu qu'il ne nous était pas permis d'ignorer les dernières données de la science et que, de plus, les intérêts de la société pouvaient se trouver intimement liés à la position qu'il nous était donné de prendre sur cette question. La contagion étant admise, nous avons pensé qu'il n'y avait pas lieu pour cela de méconnaître l'influence de l'hérédité et l'existence d'un terrain plus ou moins favorable au développement des germes. Ces deux influences ne s'excluent pas mutuellement, au contraire, et il semble qu'on doive en tenir également compte dans une certaine mesure.

Des expériences faites récemment ont démontré que si la transmission directe de la tuberculose des parents aux enfants est un fait possible, mais rare, si l'enfant naît rarement tuberculeux, il naît souvent tuberculisable, c'est-à-dire apte plus qu'un autre à contracter la maladie, par suite d'un certain vice de la nutrition qui existerait chez lui, comme conséquence de l'infection tuberculeuse des parents.

Nous avons reproduit plus haut un diagramme, démontrant l'influence exercée par l'insuffisance du développement physique, résultat d'une déchéance organique plus ou moins prononcée et caractérisée par l'insuffisance du poids. Le diagramme suivant pourra démontrer l'influence de l'histoire de famille sur le pourcentage des décès par tuberculose en rapport avec la mortalité totale.

| AGE | HISTOIRE DE FAMILLE | Percentage de décès par Tuberculose |
|----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| en-dessous de 30 ans | H. de F. entachée | 37.6 |
| | H. de F. non entachée | 28.5 |
| 30 à 39 ans | H. de F. entachée | 20.2 |
| | H. de F. non entachée | 13.3 |
| 40 à 49 ans | H. de F. entachée | 9.2 |
| | H. de F. non entachée | 6.8 |

L'influence de l'histoire de famille est ici évidente, cependant elle semble moins prononcée que l'influence exercée par l'insuffisance du développement physique. Ces deux influences combinées feront nécessairement monter le pourcentage des décès à un chiffre encore plus élevé et placeront l'aspirant dans les conditions les moins favorables à son admission.

Nous appuyant sur ces données, nous avons donc considéré attentivement l'histoire de famille des candidats avant de nous prononcer sur leur admission, de même que nous avons tenu compte de leur état physique. Certains sujets dont l'histoire de famille était légèrement entachée de tuberculose mais qui semblaient offrir, du reste, une résistance vitale suffisante pour être considérées comme de bons risques, ont été acceptés surtout quand ils avaient atteint ou dépassé l'âge de 30 ans. Nous n'avons pas cru cependant devoir adopter une règle de conduite absolue et uniforme dans tous les cas ; nous sommes bornés à exercer le plus de discrétion possible dans chaque cas en particulier, tenant compte des incidents et des faits contingents qui pouvaient s'y rapporter.

L'influence du milieu et des relations antérieures avec les tuberculeux, par suite d'exposition au contact a aussi été prise en considération et devrait l'être à l'avenir, par nos médecins, encore plus qu'elle ne l'a été dans le passé. Celui qui est entouré de tuberculeux et se trouve par ce fait constamment exposé à la contagion, peut-il généralement être accepté sans danger par la société ? Nous ne le croyons pas. De mauvaises conditions hygiéniques, le suimenage,

ou des maladies intercurrentes peuvent, à un moment donné, affaiblir sa constitution et favoriser chez lui l'évolution de la tuberculose.

Nous rappelons, en traitant cette question, que la tuberculose est la maladie la plus redoutable contre laquelle nous ayons à lutter, tel qu'il appert au rapport du Médecin en chef. Chaque année elle fait de nouvelles victimes dans nos rangs et s'il nous était possible d'en diminuer les fâcheux effets, nous aurions certainement fait beaucoup dans l'intérêt de la société. Nous nous permettrons donc d'attirer l'attention de nos confrères sur l'importance de l'examen des candidats au point de vue des symptômes précoces ou avant-coureurs de cette maladie. Si la tuberculose reconnue au début est la plus curable des maladies, ceux qui en sont porteurs n'en constituent pas moins des risques dangereux, considérant l'insuffisance des moyens de guérison à leur portée et souvent leur négligence à se traiter, surtout à une période où ils pourraient lutter avec avantage contre elle. La négligence dans l'examen des organes thoraciques chez des sujets en apparence bien portants a été cause, parfois, que certains aspirants en pleine évolution de tuberculose ont été admis dans les sociétés. Nous mentionnons ces faits, heureusement rares, afin de démontrer, une fois de plus, que rien ne doit être négligé en aucune circonstance, pour dépister cette maladie dont les ravages, s'ils ne peuvent être enrayerés totalement, doivent au moins être diminués dans la mesure du possible.

L'alcoolisme chronique ou l'usage habituel des liqueurs enivrantes a nécessité le rejet de plusieurs aspirants et nous ne saurions trop attirer l'attention de nos médecins examinateurs et de nos membres sur le danger qu'il y a de laisser pénétrer dans nos sociétés, à la faveur d'enquêtes insuffisantes ou de déclarations incomplètes, les gens enclins à cette funeste habitude. Outre le fait que ces aspirants ne sont pas désirables comme sociétaires, en tant que leur commerce est généralement ennuyeux et désagréable, leur présence constitue un danger permanent pour nos caisses de maladie et pour la caisse de dotation. Leur expulsion étant une chose souvent assez délicate à opérer, on s'évitera beaucoup de malaise en leur fermant, dès le début, l'entrée de la société. Chaque fois que l'on se croit en présence d'un alcoolique, il est nécessaire, croyons-nous, de préciser les questions et de n'accepter aucune réponse évasive. Il est prudent aussi de n'accepter

qu'avec la plus grande réserve les promesses faites pour l'avenir, attendu que ces promesses ont généralement bien peu de valeur. Si une enquête est nécessaire pour arriver à une conviction plus complète au sujet des habitudes de l'aspirant, il est sage de différer son admission et de s'assurer des faits avant de prendre une décision à son sujet.

vantes : rhumatisme et douleurs rhumatoïdes, sciatique, asthme et catarrhe naso-pharyngien, dyspepsie, gastrite catarrhale, hernie, hémorrhoides, gravelle, varicocèle, eczéma et maladies de peau en général, difformités incompatibles avec le genre d'occupations et pouvant exposer à des accidents fréquents, etc.

INSCRIPTION A LA CAISSE DES MALADES

ADMISSIONS DIFFÉRÉES

Malgré notre désir d'étendre la participation aux bénéfiques en maladies au plus grand nombre de membres possible, nous avons dû refuser cette participation à certains aspirants pour des raisons qui nous ont paru légitimes. Il nous a paru sage en effet de protéger nos caisses des malades, centrale et locales, en ne permettant pas à certains aspirants atteints antérieurement de maladies pouvant récidiver et entraîner le paiement de bénéfiques trop fréquents, d'y être inscrits. Certaines maladies, telles que le rhumatisme, la névralgie, la dyspepsie et autres, sans compromettre la vie de ceux qui en sont atteints, peuvent cependant les empêcher de vaquer à leurs occupations. Si nos caisses de maladies pouvaient se permettre des libéralités plus grandes, ces restrictions aurait été supprimées ; mais nous savons tous que leurs ressources, bien que suffisantes pour le paiement des secours ordinaires, sont relativement limitées et que leurs fonds doivent être administrés avec prudence. Nous avons considéré ceux qui appartenaient déjà à la société et y étaient entrés dans les conditions de santé requises pour être inscrits à cette caisse. Il n'eut pas été juste de les priver, à un moment donné, de bénéfiques auxquels ils auraient pu avoir droit, par suite d'une prodigalité trop grande dans la dispensation des secours. Si nous demandons aux cercles d'apporter la plus grande attention à l'administration de leurs caisses des malades, il est juste que ceux qui surveillent l'admission des membres et leur inscription à cette caisse les aident à se protéger et ne les exposent pas à des déceptions sous ce rapport, ce qui serait nullement dans l'intérêt des cercles, ni dans l'intérêt général de la société. En consultant le tableau préparé par M. le Secrétaire général, les membres du Conseil Général pourront constater que, à quelques exceptions près et pour des causes probablement locales, nos cercles ont été suffisamment protégés.

Le refus d'inscription à la Caisse des Malades a été prononcé pour les causes sui-

Nous avons cru également sage et prudent de différer l'admission d'un certain nombre de candidats ayant été atteints récemment de maladies graves ou dont l'histoire de famille était plus ou moins entachée de tuberculose. L'âge des aspirants a été souvent pris en considération dans ces derniers cas. Rien n'empêche qu'ils soient admis plus tard, quand ils auront atteint un développement plus complet et réussi à traverser sans encombre la période de croissance, pendant laquelle certaines maladies héréditaires font d'ordinaire leur apparition. Parmi les causes qui ont fait différer l'admission des candidats, nous mentionnerons les suivantes : apparence générale médiocre, paralysie faciale d'origine périphérique, neurasthénie, affection des voies respiratoires, catarrhe nasal, laryngite, bronchite récente, hémoptisie, défaut d'expansion du thorax, pleurésie, palpitations, bruit de souffle au cœur pouvant être de nature anorganique, gastrite, ictère, hémorrhoides, névralgie vésicale, hématurie, néphrite aiguë, fièvre typhoïde à une date récente, anémie, rhumatisme, alcoolisme, périostite, hernie incompatible avec le genre d'occupation, tumeur de la peau, eczéma, poids au-dessous de la normale, arthritisme, défaut d'informations.

Une réduction a été apportée au certificat de dotation, dans un certain nombre de cas pour les raisons suivantes : histoire de famille entachée de tuberculose, famille dont la longévité moyenne paraissait au-dessous de la normale, rhumatisme articulaire antérieur, ictère, phlébite, etc.

INVALIDITÉ

La question de l'octroi des bénéfiques aux invalides nous a paru digne de la plus grande attention, en raison de l'augmentation probable du nombre des réclamations pour les années qui vont suivre. Nous croyons que l'esprit de la constitution et le désir des fondateurs de la Société a été d'accorder ces bénéfiques aux personnes se trouvant, par suite d'infirmité ou de maladie, dans une impos-

sibilité absolue et permanente de vaquer à aucun genre d'occupation. Il est évident que la réserve de l'Alliance Nationale ne saurait être ouverte, pour cette forme de bénéfices, à tous les requérants sans distinction. Cette dernière ne saurait, malgré ses bons desirs, y mettre toute la libéralité de Napoléon ouvrant la coupole dorée des Invalides aux vétérans de 1812. Les calculs qui ont été faits pour assurer le maintien de la société ont dû être basés sur l'opinion que ces réclamations ne sont pas très nombreuses, en temps ordinaires, et qu'elles ne seraient accordées qu'en cas d'absolue nécessité. Si nous acceptons toutes les réclamations faites pour des raisons apparemment plausibles, mais non suffisantes en réalité, nous en aurions bientôt une longue liste à vous présenter, et les difficultés financières pourraient suivre l'inscription de ces nouveaux légionnaires au bénéfice d'invalidité. Il serait donc désirable que la chose fût bien comprise des sociétaires et de tous les intéressés.

Nous terminons en remerciant les membres du Conseil Général de la confiance qu'ils nous ont accordée dans le passé et en remerciant les médecins de nos cercles du bienveillant concours qu'ils nous ont apporté dans l'exécution de nos devoirs. Nous espérons que la tâche accomplie par le Bureau durant ces deux dernières années n'a pas été vaine et qu'il a pu en résulter quelque bien pour l'Association.

TH. CYPHOT, M.D.

L. N. DELORME, M.D.

C. A. DAIGLE, M.D.,

Secrétaire de la Commission.

L'Heure des Enfants

IMITÉ DE LONGFELLOW

A l'heure où finit le jour, où la nuit va commencer à descendre, il y a une pause, dans les travaux de la journée, cette pause, qui ne le sait? c'est l'heure des enfants.

Dans la chambre au-dessus de ma tête, j'entends des petits pieds qui s'impatientent, le bruit d'une porte que l'on ouvre, et de douces voix, des voix bien chères. De mon cabinet j'aperçois à la clarté de ma lampe, descendant doucement le grand escalier, Alice la sérieuse, la riieuse Allégra, Edith aux cheveux d'or.

On chuchote, puis on se tait mais je

comprends bien, rien qu'à voir leurs yeux espiègles, que l'on complot, que l'on tient conseil pour me surprendre.

Tout à coup, on s'élançe de la dernière marche, d'un bond on a franchi l'anti-chambre; trois portes, pas de sentinelles! Par ces trois portes, on fait invasion dans ma forteresse.

On escalade ma tour, on prend d'assaut les deux bras et le dossier de mon fauteuil. Où fuir? je suis cerné; les assaillants sont partout à la fois.

Mes chéries me dévorent de baisers, je suis enlacé de leurs bras; je suis si bien leur prisonnier que je songe à cet évêque de Bingen pris d'assaut par les rats dans sa tour, au milieu du Rhin.

Croyez-vous donc, bandits aux yeux bleus, qu'il suffise d'avoir escaladé la muraille, et qu'une vieille moustache comme moi ne soit pas de taille à vous tenir tête à tous. Je vous tiens ferme dans ma forteresse; je ne vous laisserai plus sortir; je vous mettrai dans ma prison: ma prison c'est mon cœur!

Et là je vous garderai toujours, oui, oui, toujours, jusqu'à ce que les murs de la prison s'écroulent, jusqu'à ce que la prison tombe en poussière.

J. GIRARDIN.

Tournée Présidentielle et Officielle

Depuis la publication de notre dernier numéro, M. le Président Général, puis M. le Secrétaire Général, accompagnés d'autres membres du B.E., ont continué la visite officielle des cercles dans l'ordre suivant:

CERCLE DOLLARD, No 163.—M. le P.G., accompagné de M. E. H. Godin, M.B.E., le 19 novembre.

CERCLE DURERNAY, No 123.—M. le S.G., accompagné de M. E. H. Godin, M.B.E., le 21 novembre.

CERCLE ST-MARTIN, No 28.—M. le S.G., accompagné de M. E. H. Godin, M.B.E., et de M. C. Duquette, R.P.P.G. Ce cercle a fait ses élections le même soir et a admis 30 nouveaux membres.

Les gens qui ont le malheur de s'accoutumer aux plaisirs violents perdent le goût des plaisirs modérés, et s'ennuient toujours dans une recherche inquiète de la joie.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature
Province de Québec en 1896 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boîte 2172
Tel. Bell 2255. Tel. Mar. 803.

MONTREAL, DÉCEMBRE 1902

Ça et là

Réserve \$300,000.00!

Les suspensions sont rares dans les cercles actifs.

Boire de l'eau ne rend pas malade, n'en-dette pas et ne fait pas mourir.

Votre rapport annuel et l'appendice sont-ils préparés? Faites-les parvenir au S. G. sans retard.

Mutualité! c'est la protection dans le tempête, le secours dans la détresse, la sympathie dans la mort.

La plus grande dette que vous puissiez avoir, ici-bas, est celle que vous avez contractée envers votre famille.

La propagande fait toujours une impression. Parlez de nouveau à l'ami dont vous avez déjà sollicité l'adhésion.

Les membres des B. P. doivent élire les membres de leur Comité de Surveillance durant ce mois et faire connaître le résultat de l'élection au S. G. aussitôt.

Encore une fois, nous prions les secrétaires-financiers et les percepteurs de transmettre au B. E. la rétribution pour tous les membres en règle avec le rapport de janvier, que ces membres l'aient payée ou non.

On oublie trop souvent que les statuts ordonnent aux cercles de transmettre, au S. G., les cartes d'admission des nouveaux membres dans les cinq jours qui suivent l'admission définitive.

Nous accusons réception du premier no de l'*Union*, organe officiel de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. Ce nouveau confrère porte une jolie toilette, il est illustré et fort intéressant. Bref, c'est une belle acquisition pour la presse mutualiste française en Amérique. Longue vie et succès.

NOUVEAUX CERCLES

CERCLE ST-PASCHAL, No 169.

Institué à St-Paschal, comté de Kamouraska, le 3 décembre 1902, par Chs J Duquette, R.P.P.G.

Officiers élus :

Président, P. J. Bérubé.

Vice-Président, Calixte Duval.

Secrétaire-archiviste, P. J. Dancause.

Secrétaire-financier, Jos. Ls Lavoie.

Trésorier, Jos. Ls Lavoie.

Médecin, B. M. Deschesnes.

Commissaire, Pierre Landry.

Introduceur, Téléspore Lajoie.

M. l'abbé Ulric Perron a été suggéré comme Sb.P.G.

Ce cercle avait d'abord été institué comme bureau de perception, le 16 mars 1899.

CERCLE LÉON XIII, No 170.

Institué à Montréal, dans la paroisse St-Jacques, le 4 décembre 1902, par L. J. D. Papineau, S. G. et organisé par On. Dépatie.

Officiers élus :

Président, Ernest Brunel.

Vice-Président, P. G. Mount.

Secrétaire-archiviste, Léon Gélinas.

Secrétaire-financier, Chs Hudon.

Trésorier, L. A. Morency.

Médecin, Geo. E. Beauchamp.

Commissaire, Ernest Lamarre.

Introduceur, Armand Barbeau.

CERCLE CRÉMAZIE, No 171.

Institué dans la ville St-Louis du Mile End, le 11 décembre 1902 par L. J. D. Papineau, S. G. et organisé par M. D. Bélanger.

Officiers élus :

Président, Alf, Duranleau.

Vice président, Jos. D. Bergeron.

Secrétaire-archiviste, Oscar Désautels.

Secrétaire-financier, J. W. Bastien.

Trésorier, Philippe Fafard.

Médecin, Emile Pelletier.

Commissaire, Gilbert Thérien.

Introduceur, Henri Laberge.

Le Cercle Olier et feu M. l'abbé Collin

CERCLE OLIER, No 127.

A une assemblée spéciale du Cercle Olier, de l'Alliance Nationale, tenue le 2 décembre sous la présidence de M. J. L. Perron, avocat :

Il a été proposé par MM. J. L. Chalifoux, avocat et C. E. E. Authier, secondé par MM. J. E. Fournier et Mendoza Langlois : Que les membres de ce cercle ont appris avec une bien vive douleur la mort de M. l'abbé Collin, et offrent aux MM. de Saint-Sulpice leurs sincères condoléances dans la peine que leur cause la perte de leur vénéré supérieur.

Il a été proposé par MM. Aug. Comte et Jos. P. Frigon, secondé par MM. L. A. Gagnier, M.D. et L. Cloutier : Que les membres de ce cercle prient M. l'abbé Troie, leur président honoraire, et M. l'abbé W. Hébert, leur chapelain, d'accepter l'expression de leurs sincères sympathies pour la perte cruelle qu'ils viennent de faire dans la personne du supérieur de leur Compagnie.

Il a été proposé par MM. H. Guertin et O. Lapallice, secondé par MM. Ludger Gravel et P. Bourget : Que copies des présentes résolutions soient transmises à MM. les abbés Troie et Hébert, aux journaux et au bulletin de l'Alliance Nationale.

ARMAND GRENIER,
Sec.-Arch.

CONDOLÉANCES

(Suite)

CERCLE ST-PIERRE, No 8.

A une assemblée du Cercle St-Pierre, No 8, le 11 novembre 1902, il a été proposé par J. O. Motard, secondé par J. A. Migneault et résolu unanimement : Que les membres du cercle ont appris avec une vive douleur la nouvelle du décès de l'enfant de M. Elzéar Poitras, membre du cercle, et qu'ils offrent à ce dernier l'expression de leur profonde sympathie dans le malheur qui vient de le frapper.

Que copie des présentes résolutions soit envoyée au membre dans le malheur, et à la revue de l'Alliance pour publication.

WILFRID LALONDE,
Sec.-Arch.

Mantréal, 25 novembre 1902.

CERCLE ST-CHARLES, No 10.

Le Cercle St-Charles, No 10, à sa séance du 26 courant, a adopté les résolutions suivantes :

Proposé par M. Jos. Pepin, appuyé par M. D. Dubé : Qu'un vote de condoléances soit offert au docteur L. N. Delorme, médecin du cercle, à l'occasion du décès de son jeune enfant.

Proposé par M. J. A. Trudel, secondé par M. Michel Bourdon : Que copie de la résolution ci-dessus soit envoyée au Dr L. N. Delorme, et à la revue de l'Association pour publication.

N. BÉLISLE, S.A.

Montréal, 29 novembre 1902.

CERCLE ST-STANISLAS, No 22.

A une assemblée spéciale du Cercle Stanislas, du 12 oct., il a été proposé par Chs Blanchette, P. Laplante, notaire, E. Raymond, Urgel Carrière, E. Roy, Dr L. Legault, que les membres de ce cercle ont appris avec douleur la mort de leur confrère Edouard Lecavalier et que des résolutions de sympathie et de sincères condoléances soient offertes à sa famille en cette triste circonstance et que copie de cette résolu-

tion soit publiée dans la revue de l'Alliance Nationale.

ED RAYMOND,
Sec.-Arch.

CERCLE BOURGET, No 79.

A une assemblée du Cercle Bourget, No 79, tenue le 11 novembre, il a été proposé par L. A. Gélinas et J. A. Teasdale, secondé par J. C. Lamothe, B. Dufresne et autres : Que les membres du cercle ont appris avec regret la mort de la mère de MM. W. Riopel et A. Riopel, leurs confrères, et qu'ils leur offrent leurs plus sincères sympathies dans leur malheur.

Que copie de la présente leur soit transmise, ainsi qu'à la revue pour publication.

L. A. GÉLINAS,
Sec.-Arch.

CERCLE RICHELIEU, No 102.

A l'assemblée régulière de ce cercle, le 24 sept. 1902 les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par Conf. P. Bonhomme secondé unanimement : Que le Cercle Richelieu No 102 a appris avec douleur la mort de leur confrère Alderic Barbe, enlevé à la fleur de l'âge à l'affection de sa famille.

Que le Cercle Richelieu No 102 offre à la famille l'expression de sa profonde sympathie dans le malheur qui vient de la frapper.

Que la charte du cercle soit en deuil pendant 2 mois.

Que copie des présentes soit transmises à la famille et à la revue de l'Alliance Nationale.

LOUIS FAGUET, Sec.-Arch.

CERCLE CHAMPLAIN, No 108.

A une réunion du Cercle Champlain, No 108, la résolution suivante a été adoptée :

Proposé par J. A. Bouchard et Pierre Martel, secondé par J. E. Rondeau et Joseph Paradis :

Que les membres du cercle ont appris avec douleur la mort inattendue de leur confrère Philias Côté ; que le cercle perd dans la personne du défunt un membre dévoué ; que la famille reçoive de la part de tous les membres du cercle leurs plus vives sympathies et leurs plus sincères condoléances.

Que copie de ces résolutions soit transmise à son épouse, et à la revue de l'Alliance Nationale pour y être publiée.

J. N. GINGRAS,
Sec.-Arch.

CERCLE LÉVIS, No 109.

A la dernière réunion du Cercle Lévis, il a été proposé par George Leblanc et Joseph Bolduc, secondé par Alph. Verrault, Laval Fortier que des sincères condoléances soient présenter à M. Jos. Dorval notre digne président du cercle Lévis pour la perte qu'il vient d'éprouver par la mort de sa fille bien-aimée que la mort lui a enlevée à l'âge de 8½ ans et que copie de la présente résolution lui soit transmises ainsi qu'à la revue de l'Alliance Nationale pour publication ainsi qu'au journal le *Quotidien*.

Lévis, 10 Oct. 1902.

JOS. BOLDUC,
Sec.-Arch.

CERCLE ST-EUSÈBE, No 114.

A l'assemblée régulière du Cercle St-Eusèbe, No 114 A. N., les résolutions de condoléances suivantes ont été adoptées :

Proposé par M. O. B. Ranger, secondé par MM. J. A. Ranger et Joël Blain que les membres du Cercle St-Eusèbe No 114 A. N., ont appris avec peine la mort de leur bien-aimé confrère N. A. Valiquette arrivée le 23 courant.

L'ALLIANCE NATIONALE

Que copie des présentes soient transmises à la famille du regretté confrère ainsi qu'à la revue de l'Alliance Nationale.

Montréal, sept. 27, 1902.

AUG. GAGNON,
Sec.-Arch.

CERCLE ST-SAUVEUR, No 128.

A l'assemblée régulière de ce cercle tenue lundi le 22 septembre dernier, il a été proposé par MM. J. A. Paradis et J. Mallard, appuyé par MM. F. Lacroix et F. X. Maheu, que nous avons appris avec peine la mort prématurée de l'épouse bien-aimée de notre confrère Elz. Mercier, arrivée à l'âge de 23 ans.

Proposé par MM. O. Vézina et Eug. Jobin, appuyé par MM. F. X. Falardeau et Eug. Paquet, que copie de ces résolutions soit adressée à notre confrère dans le malheur, et à la Revue de l'Alliance pour publication.

EUG. VÉZINA,
Sec.-Arch.

A notre assemblée régulière du 24 novembre, il a été proposé par MM. J. H. Paradis, Eug. Paquet et Z. Chrétien, secondé par MM. Oct. Vézina, L. Deslauriers et F. X. Maheu : Que nous avons appris avec peine la mort de Mme Th. Gilbert, belle-mère de notre dévoué confrère Jos. Millard, âgée de 76 ans.

Proposé par MM. H. Goulet et J. Royer, secondé par MM. Jos. Paradis et F. Lacroix : Que copie de la présente soit transmise au Bureau Exécutif pour publication dans la revue.

Québec, 26 novembre 1902.

EUG. VÉZINA;
Sec.-Arch.

CERCLE CHÉNIER, No 148.

A l'occasion du décès du confrère J. Leman, il a été proposé par E. Beaudoin, secondé par Z. Chagnon : Qu'un vote de condoléances soit adressé à la famille si cruellement éprouvée. Adopté à l'unanimité.

Proposé par E. Beaudoin, secondé par F. Basilières : Qu'une messe solennelle soit chantée pour le repos de l'âme du défunt. Adopté à l'unanimité.

F. BASILIÈRES,
Sec.-Arch.

CERCLE VERDUN, No 160.

Proposé par M. J. A. A. Leclair, secondé par le Dr Vildac Rhéaume :

Qu'attendu que les membres du Cercle Verdun, No 160, de l'Alliance Nationale, ont appris avec douleur la mort de Madame David Trudeau, mère d'un de leur distingué membre.

Qu'il soit résolu :

Que les membres du Cercle désirent offrir leurs sympathies et leurs condoléances les plus sincères à la famille de M. Trudeau.

Que la présente réunion s'ajourne au 13 octobre prochain comme marque de sympathie et que copie de la présente résolution soit transmise à la famille éplorée, au journal de l'Alliance Nationale et à la Presse.

Village de Verdun, 29 septembre 1902.

CERCLE STE-SCHOLASTIQUE, No 162.

A l'assemblée du 24 septembre courant il a été proposé par Jos. Fortier secondé par N. Forest que des résolutions de condoléances soient transmises à Henri Langlois trésorier de ce cercle à l'occasion de la mort

de son épouse dame Alexandra Bouthillier, et publiées dans la revue de l'Alliance Nationale.

Ste-Scholastique, 25 Sept. 1902.

NARCISSE FOREST,
Sec.-Arch.

CERCLE LIMOULOU, No 168.

Extrait des minutes de la séance du 11 novembre 1902 :

J. P. Galibois propose, appuyé par le docteur Alp. Lessard : Que c'est avec regret que les membres de ce cercle ont appris la mort subite de Mme Etienne Bois, mère de leur président, M. Ed. S. Bois, et offert à celui-ci leur plus vives sympathies dans le malheur qui vient de le frapper ; que copie de la présente résolution soit adressée à la famille, et à la revue de l'association pour publication. Adopté.

JOSEPH GARIÉPY,
Sec.-Arch.

Accusés de Réception

(Suite)

Ste-Elizabeth, St-Henri, 1er Oct. 1902.

M. L. J. D. Papineau, S.-G.,
Alliance Nationale.

Monsieur,

M. Perras m'a remis le chèque de \$1000.00 en paiement du certificat de dotation dont mon défunt mari était titulaire. Veuillez accepter mes sincères remerciements pour la manière prompte avec laquelle vous avez réglé cette réclamation.

Votre dévouée,

(Signé) MARIE RANGER.

Fernetville, comté de Berthier, P. Q.
1er juillet 1902.

Hull, 23 août 1902.

Monsieur L. J. D. Papineau,
Sec.-Gén. de l'Alliance Nationale.

Cher monsieur,

Madame veuve Paul-Ths. Desjardins me prie d'accuser réception de la somme de \$1000.00 que vous lui avez payée le 17 juillet dernier, montant du certificat de dotation de feu Paul-Ths. Desjardins, notaire de la cité de Hull et fondateur du cercle de l'Alliance Nationale de Notre-Dame de Hull, No 64.

Le règlement si prompt de cette réclamation par le Bureau Exécutif vous assure nos remerciements sincères et notre plus légitime reconnaissance.

Agréé, monsieur le Secrétaire général,

Nos meilleurs sentiments,

(Signé) HENRY DESJARDINS.

M. J. B. A. Savard,
Président du cercle Leclerc,
de l'Alliance Nationale.

Monsieur,

J'accuse réception d'un chèque au montant de mille dollars (\$1000 00) en paiement du certificat de dotation dont feu Trefflé Dauphin, mon époux, était titulaire, comme membre du cercle Leclerc, de l'Alliance Nationale, de Woonsocket, R. I.

Je désire vous remercier sincèrement pour la diligence avec laquelle votre société a réglé cette réclamation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très humble servante,
(Signé) Dame Veuve TREFFLÉ DAUPHIN.

L'ALLIANCE NATIONALE

189

ETAT FINANCIER

Au 31 Octobre 1902

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Balance au 30 septembre 1902... | \$298,587.53 |
| Produit des contributions..... | 9,092.61 |
| Intérêts..... | 19.64 |
| | <u>\$307,699.78</u> |

DÉBOURSÉS

| | |
|--|---------------------|
| Par bénéficiaires de feu Alphonse Lebeuf, de St-Casimir..... | \$ 500.00 |
| Par bénéficiaires de feu J. W. Bernard, de Montréal..... | 1,000.00 |
| Par bénéficiaires de feu Hon. A. M. Dechêne, de St-Roch des Aulnais..... | 2,000.00 |
| Par bénéficiaires de feu Nap. Benoit, de Montréal..... | 1,000.00 |
| Par bénéficiaires de feu Jean C. Prieur, de Coteau Station..... | 1,000.00 |
| Par bénéficiaires de feu Joseph Martin, de Longeuil..... | 1,000.00 |
| Par Caisse Générale 5%..... | 454.63 |
| Par balance au 31 oct. 1902.... | 300,745.15 |
| | <u>\$307,699.78</u> |

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Balance au 30 septembre 1902... | \$ 3,416.50 |
| Produit des contributions | 253.11 |
| | <u>\$ 3,669.61</u> |

DÉBOURSÉS

| | |
|---|--------------------|
| Par bénéfices Jos. St-Onge (Cl. St-Flavien, No 141)..... | \$ 13.14 |
| Par bénéfices Pierre Plante (Cl. Ste-Thècle, No 147)..... | 10.00 |
| Par bénéfices Jos. St-Onge (Cl. St-Flavien, No 141)..... | 12.00 |
| Par bénéfices Alexis Labonté (Cl. Lévis, No 109)..... | 2.30 |
| Par bénéfices J.A. Proteau (B.P. Batican, No 38)..... | 4.00 |
| Par bénéfices Trefflé Lamoureux (B.P. St-Hugues, No 2)..... | 33.00 |
| Par Caisse Générale 5%..... | 12.65 |
| Par balance au 31 oct. 1902.... | 3,582.52 |
| | <u>\$ 3,669.61</u> |

CAISSE GÉNÉRALE

RECETTES

| | |
|--|-----------|
| A 5% des contributions..... | \$ 467.28 |
| A Organisation..... | 38.50 |
| A Rétribution semi-annuelle... | 108.00 |
| A Honoraires d'enregistrement.. | 56.00 |
| A Honoraires revision d'examens et mutation..... | 81.50 |
| A Revue..... | 62.84 |

| | |
|---|--------------------|
| A Fournitures..... | 53.94 |
| A Divers..... | 26.42 |
| A Droit d'inscription Cs. C. des Malades..... | 3.50 |
| | <u>\$ 897.98</u> |
| A Balance au 1er oct. 1902.... | 743.80 |
| | <u>\$ 1,641.78</u> |

DÉBOURSÉS

| | |
|--|--------------------|
| Par Organisation..... | \$ 49.60 |
| Par Fournitures..... | 25.00 |
| Par Inspection et propagande.. | 335.04 |
| Par Entretien du bureau : | |
| Salaires d'officiers, employés.. | 380.74 |
| Revision d'examens..... | 21.60 |
| Loyer..... | 5.00 |
| Luminaire..... | 2.42 |
| Assurances..... | 5.00 |
| Poste, express, téléphone et télégraphe..... | 22.06 |
| Divers..... | 17.43 |
| Par Convention..... | 187.17 |
| Par Mobilier..... | 10.00 |
| Par Inspecteur, frais voyages... | 75.10 |
| Par Examens..... | 1.50 |
| Par Revue..... | 365.62 |
| Par Balance au 31 oct. 1902.... | \$ 1,503.28 |
| | <u>138.50</u> |
| | <u>\$ 1,641.78</u> |

RÉSUMÉ

| | |
|--|---------------------|
| Balance Caisse Dotation..... | \$300,745.15 |
| Balance Caisse Générale..... | 138.50 |
| Balance Caisse Centrale des Malades..... | 3,582.52 |
| Balance Caisse d'Epargne..... | 6,192.03 |
| | <u>\$310,658.20</u> |

PLACEMENT DES FONDS

| | |
|---|---------------------|
| Fabriques..... | \$ 10,700.00 |
| Corporation Episcopale..... | 1,400.00 |
| Municipalités Scolaires..... | 5,875.77 |
| Municipalités..... | 52,440.00 |
| Prêts hypothécaires..... | 226,650.00 |
| Banques d'Hochelega et Provinciale du Canada..... | 13,983.79 |
| En mains..... | 16.27 |
| | <u>\$311,065.83</u> |

| | |
|--|---------------------|
| Cercles, etc. — Surplus de remises non couvertes par les rapports mensuels, etc..... | 407.63 |
| | <u>\$310,658.20</u> |

Montréal, 31 octobre 1902.

En foi de quoi nous avons signés,

L. J. D. PAPINEAU, S.G.
ALFRED ST-CYR, T.G.

Certifié correct,
O. BOURDON,
I. A. MIGNAULT, } Auditeurs.

CERCLES FRAPPÉS D'AMENDE

Pour retard apporté dans la transmission des remises et rapports mensuels suivants :
(Art. 150-1, 214-5-6, 317-321 des Statuts.)

| CERCLES | | RAPPORTS, ETC. DE | AMENDE |
|---------|-----|----------------------|--------|
| NOMS | No. | | |
| | | | |

CERCLES SUSPENDUS

Le 1er décembre 1902, pour défaut de transmission avant cette date des remises et rapports mensuels suivants :

| CERCLES | | RAPPORTS NON TRANSMIS | AMENDES |
|------------------------|-----|---------------------------|---------|
| NOMS | No. | | |
| N.-D. des Neiges | 142 | Octobre et novembre | \$6.00 |

CERCLES RÉINTÉGRÉS

| CERCLES | | DATE |
|-----------------------------|-----|-------------------|
| NOMS | No. | |
| Notre-Dame des Neiges | 142 | 12 décembre 1902. |

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

M. le Président Général a nommé M. Oscar Tessier son substitut auprès du Cercle Edmonton, No 151.

MÉDECINS EXAMINATEURS

Le Bureau Exécutif a ratifié le choix des médecins suivants : J. A. Pilon, Cl. Notre-Dame, No 11 ; J. C. A. Ricard, B.P. St-Félix, No 12 ; C. D. Paradis, Cl. St-Evariste, No 137.

No 228. — ALDÉRIC BARBE, 23 ans, admis dans le Cercle Richelieu, No 102, le 12 octobre 1898, est décédé à Montréal, le 12 septembre 1902. Cause : *Phtisie*.

Bénéficiaires : Héritiers légaux, \$1,000.

No 229. — ADÉLARD VALIQUETTE, 18 ans, admis dans le Cercle St-Eusèbe, No 114, le 30 juillet 1902, est décédé à Montréal, le 22 septembre 1902. Cause : *Fièvre Typhoïde*.

Bénéficiaires : Héritiers, \$1,000.

CAUTIONNEMENTS D'OFFICIERS

CERCLES

| Titulaires. | Fonctions. | Cercles. | No. | Approuvés par Pr. Gén. |
|----------------------------|------------|---------------------------|-----|------------------------|
| Jean - Bte Bilo-deau | T. | N.-Dame de la Garde | 24 | 27 nov. 02 |

MORTALITÉ

No 227. — NAPOLÉON BENOIT, 40 ans, admis dans le Cercle Charlemagne, No 73, le 20 septembre 1895, est décédé à Montréal, le 26 août 1902. Cause : *Hémorragie pulmonaire*.
Bénéficiaires : Héritiers, \$1,000.

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Sb.P.G., C. U. Ouellette, 30 Silby, Westmount; Pres., Edouard Leduc Jr, 206 St-Antoine; S.A., O. Bourdon, 201 Versailles; S.F., C. Dallaire, 279 Notre-Dame; Md.E., G. E. Larin, 237 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e lundis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

Sb.P.G., J. A. Naud, 330 Delisle; Prés., Jos. Marcotte, 241 Atwater; S.A., E. A. Grisé, 198 Richelieu; S.F., S. Logault, 1792 Ste-Catherine; Md.E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredi, 8 hrs p.m., 45 rue Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

Sb.P.G., Jos. Deslauriers; Prés., Oscar Leduc; S.A., J. E. Larichelle; S.F., André Leduc, Md.-E., A. T. Orléans. Réunions 4e lundis, rue Ellis Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

Sh.P.G., Jos. B. Lefebvre, Summerlea; Prés., Georges Tardif; S. A. D. Rousseau; S. F., E. Lefebvre, Ste. Marthe; Md.E., P. A. Valois (La mine). Réunions, 1er et 3e mardi, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

Sh.P.G., Raoul Tourangeau, 626 St-Antoine, St-Henri; Prés., Arthur Giroux, 76 Laurier, St-Henri; S. A., E. Z. Massicotte, 161 Coursol, Ste-Clotilde; S. F., Ed. Sawyer, 127 Queenel, Ste-Cunégonde; Md.E., J. A. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardi, salle Raby, 96 rue Fulford.

No 6—CERCLE SACRE-COEUR, Montréal

Sh.P.G., O. Ricard, 1001 Ontario; Prés., S. Beauchamp, 21 Parquer, S. A., A. Chevalier, 215 St-André; S. F., A. L. Dupont, 275 Wolfe; Md.E., J. A. Lapierre, 290 Plessis. Réunions, 2e et 4e mercredis sous-voûte du Sacré-Coeur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

Sh.P.G., Chs Laurendeau; Prés., Dr H. Valois; S. A., M. C. Bezner; S. F., A. Lamarche; Md.E., H. Valois. Réunions, 3e mercredi, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

Sh.P.G., P. Lamontagne, 000 Dorchester, Montréal; Prés., M. Havard, 233 Ste-Elisabeth; S. A., W. Lalonde, 225 Visitation; S. F., J. A. Migneault, 97 Roy; Md.E., A. F. Jeannotte, 305 Visitation. Réunions, 2e et 4e mardi, salle Gareau, 119 Maisonneuve.

No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co. Jacques-Cartier

Sh. P. G., A. Z. Libereau; Prés., Tel. St-Pierre; S. A., Aldéric Boileau; S. F., A. Z. Libereau; Md. E., D. Ladouceur. Réunions, dernier mercredi, à 7 heures p. m., salle de la Fanfare Militaire.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

Chaplain, l'abbé J. Cabana, 267 Centre; Prés. Hon., Rv. Jos. Bonin, 267 Centre; S. A., J. E. Ferras, 358 Notre-Dame; Prés., Jos. Lussier, 94a Laprairie; S. A., N. Beislie, 12 Chateaugay; S. F., S. Laprade, 397 Centre; Md.E., L. N. Delorme, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Nationale, 167 Ropery.

No 11—CERCLE NOTRE-DAME, Montréal

Sh. P. G., J. E. Noiseux, 2157 Notre-Dame; Prés., Dr G. Demers, 2153 Notre-Dame; S. A., et S. F., Régis Bélanger, 508 St-Antoine, Sainte-Undognde; Md. E., J. A. Pilon, 1919 Notre-Dame. Réunions, 4ème mardi du mois, au No 2151 Notre-Dame.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

Sh. P. G., T. Loiselle, 41 Metcalfe; Prés., S. Letourneau, 1900 St-Jacques; S. A., J. E. Ferras, 358 Notre-Dame; S. F., P. G. Fariar, 48 Saint-Pierre; Md.E., G. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, Salle Beaudoin, 3663 Notre-Dame, St-Henri.

No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal

Sh.P.G., Etienne Roby, 50b Ave Laval; Prés., L. A. Lavallée, 170 Parc La Fontaine; S. A., Eug. H. Godin, 30 St-Jacques; S. F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert; Md.E., P. F. Casgrain, 367 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CERCLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co. Bagot

Sh. P. G., L. H. Gauvin; Prés., L. Lajoie; S. A., J. M. Bordas; S. F., J. E. Marcie; Md.E., F. H. Daigneau. Réunions 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Salle Marcie.

No 15—CERCLE ST-JEROME

Sh.P.G., Narcisse Bélaie; Prés., Charles Godmer; S. A., Louis Labelle; S. F., D. Athépe Labelle; Md.E., F. P. Vanier. Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, au bureau de Louis Labelle.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau-Station, Co Soulanges

Sh.P.G., Louis Doucet; Prés., Pierre Doucet; S. A., H. R. Smith; S. F., J. A. Lippé; Md.E., J. Chs Ducharme. Réunions, 4e dimanche, salle publique.

No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

Sh.P.G., A. Fontaine; Prés., J. Adolphe Renaud; S. A., S. Alf Lavallée; S. F., J. A. Guibault; Md.E., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, au bureau de MM. Renaud & Guibault, 55 Notre-Dame.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

Sh.P.G., A. H. Beaulieu; Prés., Jos. Gadoury; S. A., Eug. Gadoury; S. F., D. St-Georges; Md.E., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole Modèle du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Chaplain, l'abbé A. Gauvreau; Sh.P.G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., G. Lajeunesse, 92 Bédard; S. A., Arthur Devraene, 633 St-Valier; S. F., F. Blouin, Jr, 29J du Roi; Md.E., J. A. Marcoux, 623 St-Valier. Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, Salle Moisan.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

Sh.P.G., J. A. Marier, 286 du Roi; Prés., L. A. Beaulieu, 80 Victoria; S. A., J. A. Bélanger, Jr, 52 Scott; S. F., J. Cloutier, 77 St-Joachim; Md.E., J. Guérard, 189 Desosses. Réunions, 2e et 4e dimanches du mois, Salle Fatoine, 260 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

Sh.P.G., Th. Durnin; Prés., H. Lalonde; S. A., Edras Raymond; S. F., et Md.E., Louis Legault. Assemblées, dernier vendredi du mois, salle Legault.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Ferrot, Co Vaudreuil

Sh.P.G., Révd J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; S. A., W. Pilon; S. F., J. Daoust; Md.E., L. N. F. Oyphot, (Ste-Anne de Bellevue). Réunions, 3e dimanche du mois, office du Substitut.

No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke

Sh.P.G., Etienne Charretier; Prés., Jos. Simoneau; S. A., P. Boucher; S. F., E. P. Bédard; Md.E., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 8 hrs p. m., Salle Murray, rue King.

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

Sh.P.G., P. Joubert; Prés., W. Leroux; S. A., A. Ouellette; S. F., et Md.E., Ed. Roy. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7 hrs p. m., salle des Artisans.

No 28—CERCLE HOCHELAGA, Montréal

Sh.P.G., Flavien Lambert, 90 Désery; Prés. Cléophas Dignard, 31 Hudon; S. A., A. Roy, 19 Hudon; S. F., W. Desjardins, 257 St-Dermain; Md.E., J. H. Garneau, 164 Désery. Réunions, 2e et 4e mercredis, Ecole des Frères, rue Désery.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm

Sh.P.G., Alex. Melançon; Prés., A. Dugas; S. A., M. Granger, N.P.; S. F., Dam. Forest; Md.E., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après yves à la salle publique.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges

Sh.P.G., L. Séguin; Prés., Elie Pharaand; S. A., H. C. St-Amour; S. F., G. A. Dauth; Md.E., Henri Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield

Sh.P.G., M. Th. Préfontaine; Prés., J. C. Perron; S. A., D. A. Daigault; S. F., Léopold Laplante; Md.E., J. T. A. Gauthier. Réunions, 1er et 3ème mercredis, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga

Sh.P.G., J. E. Parent; Prés., Chs. Domingue; S. A., J. A. Lapierre; S. F., Nap. Domingue; Md.E., W. Foucart. Réunions, dernier mardi, Salle Daoust.

No 37—CERCLE CONTRECOEUR, Co Verchères

Chaplain, Rév. Jean Ducharme; Sh.P.G., Jos. Lortie; Prés., Albert Charron; S. A., Dieudonné Guyon; S. F., J. A. Cormier; Md.E., C. C. Tétraut. Réunions, dernier vendredi du mois, bureau de J. A. Cormier.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette

Sh.P.G., Prés. et Md.E., G. DesRosiers; S. A., Maxime Poirier; S. F., H. Bacon. Réunions, dernier dimanche du mois, chez le Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal

Sh.P.G., L. J. R. Bellefeuille, 190 Fullum; Prés., P. Larivière, 643 Notre-Dame; S. A., H. Faquet, 224 Fullum; S. F., J. E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; Md.E., F. Leslis, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Larivière, 5 Dufresne.

No 44—CERCLE ST-LOUIS, Montréal

Sh.P.G., Jos. Lambert, 90 St-Hubert; Prés. The Lamangué, 706 St-Urbain; S. A., L. A. Gendron, 582 Drolet; S. F., J. V. Vaudreuil, 697 Berr; Md.E., J. A. H. Dufresne, 245 Roy. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 707 Cadieux.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

Sh.P.G. et S. A., John McMillan; Prés., J. A. Chevrier; S. F., Jules A. Desjardins; Md.E., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—CERCLE ST-EPHREM, Co Bagot

Sh.P.G., L. J. Kérouac; Prés., A. Gauthier; S. A., F. Fafard; S. F. Md.E., J. O. Ledoux. Réunions, le 4e dimanche du mois, bureau du notaire Fafard.

No 48—CERCLE SAGARD, Sault-au-Récollet

Chaplain, Rév. M. Chs Beaubien, curé; Sh.P.G., Jos. Prévoist; Prés. et Md.E., H. Pelletier; S. A., J. N. Primeau; S. F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi de chaque mois, salle Prévoist.

No 49—CERCLE JACQUES-CARTIER, Lachine

Sh.P.G., Adh. Paré; Prés., J. Th. Leclerc; S. A., Arthur Daoust; S. F., E. S. Bourne; Md.E., J. B. Martin. Réunions, 3ème et 4ème mardis, 11 rue du Collège.

No 50—CERCLE ST-GUILAUME, Co Yamaska

Sb. P.G., M. Adgémire Béline; Prés., L. D. Frigault; S.A., L. Ovide Martin; S.F., L. A. Gauthier; Md.E., J. B. S. Lamoureux. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Publique.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska

Sb. P.G., E. Robere; Prés., Jos. Maclure; S.A., Willie La-salle; S.F., L. Veronique, N. P.; Md.E., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle du cercle.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal

Sb. P.G., J. L. St-Jorre, 805 St-Denis; Prés. et Md.E., C. A. Daigle, 107 St-Hubert; S.A., Alcide Chausé, 279 St-André; S.F., J. E. Filon, 49a Champlain. Réunions, 2e et 4e mercredi, Salle Dionne, 1342 Ste-Catherine.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHERYSOSTOME, Co Chateauguay

Sb. P.G., Victor Gibeau; Prés., A. J. Toupin; S.A., C. Dérome; S.F., Tref. Hébert; Md.E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

No 58—CERCLE STE-JUSTINE, Comté de Vaudreuil.

Sb. P.G., abbé M. O. Dufault; Prés., Zot. Courville; S.A., Georges Desparois; S.F., N. Bédard; Md.E., H. Cholette. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. N. Bédard.

No 60—CERCLE SOULANGES, Les Cèdres.

Sb. P.G., Ovide Séguin; Prés., Moïse Moreau; S.A., Jos. D. Coutlée; S.F., C. Labourdadière; Md.E., Noé Robere. Réunions, dernier vendredi du mois, salle Labourdadière, Les Cèdres.

No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal

Sb. P.G., J. A. Dumas, 112 Vitre; Prés., Nap. Fortin, 1517 Ontario; S.A., L. P. Fortin, 640 St-Paul; S.F., P. Lesage, 820 St-André; Md.E., Isid. Lavolette, 1171 Plessis. Réunions les 1er et 3e vendredis, salle St-Pierre 1079 rue de Montigny (et-devant Mignonne).

No 63—CERCLE ST-GABRIEL, Co Berthier

Sb. P.G., Tél. Michaud; Prés., Ev. Beausoleil; S.A., H. Champagne; S.F., H. Roch; Md.E., J. E. Lafontaine. Réunions, 4e dimanche du mois, à la Salle Champagne.

No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa

Sb. P.G., H. Charlebois; Prés., Henry Desjardins; S.A., Hor-titre; S.F., F. P. Sabourin; Md.E., Urgèle Archambault. Réunions, 4e vendredi, 86 Victoria.

No 65—ST-FRS-XAVIER, Epiphania, Co l'Assomption

Sb. P.G., Téléphore Mercier; Prés., Jos. amarche; S.A., Médard Forest; S.F., Geo. Pelletier; Md.E., J. Ethier. Réunions, dernier samedi du mois, chez M. Edm. Blanchard.

No 66—CERCLE LAPRAIRIE, Co Laprairie

Sb. P.G., M. l'abbé J. A. Larose; Prés., J. B. J. Brassard, M. D.; S.A., Alphonse Duranceau; S.F., A. F. Grondin; Md.E., S. A. Longtin. Réunions, 4e lundi du mois, chez M. A. F. Grondin.

No 67—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe

Sb. P.G., C. A. Breton; Prés., A. Bourgaud; S.A., W. A. Moreau; S.F., L. A. Breton; Md.E., Emile Ostigny. Réunions, 3e jeudi, 197 rue Cascades.

No 69—CERCLE ST-GEORGES, Maisonneuve

Sb. P.G., Hormidas Ricard, 591 Lasalle; Prés., Adolphe Deslattes; S.A., Alcide Gendron, 629 Lasalle; S.F., Amédée Beaupré; Md.E., Pierre Lusier. Réunions, 4e mardi, 189 Létoirneux, 8 1/2 hrs p.m.

No 73—CERCLE CHARLEMAGNE, Mlle-End.

Chaplain, Rév. G. LePailleur; Sb. P.G., S. D. Vallières, 1051 St-Hubert; Prés., J. S. Dolbec, 210 Avenue Laurier; S.A., A. Dagenais, 1281 St-Denis; S.F., L. N. Cadoux de Courville, 90 Pontiac; Md.E., Ach. Dagenais, 1281 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mardi du mois, 94 Pontiac.

No 79—CERCLE BOURGET, Montréal

Sb. P.G., J. E. Costin, 280 Sanguinet; Prés., A. Dalpé, 274 Beaudry; S.A., L. A. Gélinais, 544 Saint-André; S.F., O. Dépatie, 101 Maisonneuve; Md.E., C. A. Daigle, 107 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e mardis, salle Dionne, 1342 Ste-Catherine, à 8 1/2 hrs p.m.

No 80—CERCLE PIERREVILLE, Pierreville

Sb. P.G., S.A. et S.F., H. L. Shooner; Prés., Edifice Allie; Md.E., P. E. Gélinais. Réunions, dernier dimanche du mois, salle McLure.

No 92—CERCLE ST-JOACHIM, Louiseville.

Sb. P.G., Osméisme Veillet; Prés., R. S. Linday; S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., J. L. Auger; Md.E., O. E. Milot. Réunions, 2e et 4e vendredis, édifice G. Caron, rue St-Laurent.

No 101—CERCLE DE LA BEAUCE, Co Beauce

Chaplain, Rév. H. A. Dionne; Sb. P.G., Ludger Bérubé; Prés., Louis Gendreau; S.A., S. Faquet; S.F., Joseph Gagné; Md.E., Georges Cloutier. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dame Ths Gilbert.

No 102—CERCLE RICHELIEU, Montréal.

Sb. P.G., A. Leclaire, 195 Delinelle St-Henri; Prés., A. E. Bissonnette, 1614 Notre-Dame; S.A., Louis Faguet, 17 Côte Place d'Armes; S.F., Arth. Gagnon, 209 Maisonneuve; Md.E., E. C. Campeau, 2311 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Liggett, 280 Richmond.

No 112—CERCLE DELORIMIER, Co d'Hochelaga.

Sb. P.G., J. A. Hoque, 55 Sdenham; Prés., J. N. E. Gélinais, 46 Chambord; S.A., Léon Desautels, 64 Avenue Dumont; S.F., Geo. D. Bourret, 609 Ave Delorimier; Md.E., L. A. Lacombe, 33a Rachel. Réunions, 2e et 4e jeudi, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 268 rue Brébeuf.

No 114—CERCLE ST-EUSEBE, Montréal.

Sb. P.G., A. R. Ranger, 313 Visitation; Prév. Joseph Pepin, 765 Ontario; S.A., Aug. Gagnon, 13 Ave Thibodeau; S.F. et Md.E., J. A. Ranger, 565 Fullum. Réunions, dernier mercredi du mois, salle Lesperance, 3 Harmonie.

No 116—CERCLE NOTRE-DAME DE GRANBY, Granby.

Sb. P. G. G. Trois; Président, J. H. Duhamel; S.A., D. Goyette; S.F., P. A. Peltier; Md.E., Aug. Mathieu. Réunions, dernier mardi du mois, à 7 1/2 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 117—CERCLE ST-AUGUSTE, Ste-Elizabeth, St-Henri.

Sb. P.G., H. Lalonde, 258 Delinelle; Prés., Ad. Sénécal, 40 St-Pierre; S.A., J. A. Deiorne, 42 Ste-Marguerite; S.F., Le Desrosiers, 2350 St-Jacques; Md.E., O. H. Létoirneux, coin des rues Beaudoin et Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e mercredi, salle Lenoir 3755, coin St-Philippe et Notre-Dame.

No 118—CERCLE GARNEAU, St-Henri.

Sb. P.G., G. Normandin, 30 St-Jacques; Prés., J. M. Marcotte, 26 St-Jacques; S.A., J. P. Vincent, 174 Versailles; S.F., J. Labelle, 71 Vinet, Ste-Cunégonde; Md.E., J. M. E. Trudeau, 311 Richmond. Réunions, 3me mercredi du mois, salle Duvernay, 45 Vinet, Ste Cunégonde.

No 123—CERCLE DUVERNAV, Ste-Cunégonde.

Sb. P.G., Alex. Sénécal, 268 Delinelle; Prés., J. B. Bonhomme, 791 Charlevoix; S.A., J. W. Fabien, 3170 Notre-Dame; S.F., A. Gougeon, 78 Morin, St-Henri; Md.E., Dr H. Campeau, 3196 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis au No 225 Delisle, Ste-Cunégonde.

No 126—CERCLE ST-EDOUARD, Boulev. St-Denis, Montréal

Sb. P.G., Louis Boire; Prés., Victor Carmel, 2016 St-Hubert; S.A., C. B. Lacasse, 551 Beaudin; S.F., J. T. Ledoux, 1643 St-André; Md.E., J. D. Vézina, 1816 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e lundis, salle St-Edouard, 956 rue Beaubien.

No 127—CERCLE OLIER, Montréal

Sb. P.G., J. E. Fournier, 1968 Notre-Dame; Prés., J. L. Ferron, Royal Bldg; S.A., Armand Grenier, 99 St-Jacques; S.F., C. E. Authier, 1758 Ste-Catherine; Md.E., L. A. Gagnier, 266 St-Denis. Réunions, 3e mercredi, au Monument National.

No 128—CERCLE ST-SAUVEUR, Québec.

Chaplain, Rév. P. J. B. Grandin, O.M.I.; Sb. P.G., J. A. Paradis, 27 Sauvageau; Prés., Octave Vézina, 736 St-Valier; S.A., Eug. Vézina, 14 De Villiers; S.F., Eug. Paquet, 149 Colomb; Md.E., G. W. Jolicoeur, 788 St-Jude. Réunions, 4e lundi de chaque mois, salle Thérien, rue Victoria, St-Sauveur.

No 132—CERCLE CHAMBLAY

Sb. P.G., A. Brien; Prés., E. P. Bertrand; S.A., Jos. Trudeau; S.F., Jos. Demers; Md.E., L. O. Bergevin. Réunions, 2e et 4e vendredis de chaque mois, à la salle Anclair.

No 146—CERCLE STE-MARIE, Montréal.

Chaplain, R. P. O. Cornellier, O. M. I., Rue Visitation; Sb. P.G., Rod. Carrière, 1406 Ste-Catherine; Prés., H. Trudel, 80 Saint Gabriel; S.A., A. Jacques, 314 Montclair; S.F., E. Jos. Marois, 152 Plessis; Md.E., J. N. Picotte, 1401 Ste-Catherine. Réunions, 2ème et 4ème jeudis de chaque mois, salle Dionne, 1342 Ste-Catherine.

No 148—CERCLE CHENIER, Montréal.

Sb. P.G., Z. Chagnon, 409 Grand-Tronc; Prés., Ch. Gaulin, 240 Chateauguay; S.A., Flavien Basilières, 411 Charlevoix; S.F., E. Beaudoin, 479 Centre; Md.E., Dr Henri Campeau, 3196 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3ème lundis, à 8 heures, dans la salle Nationale, 167 Ropery.

No 149—CERCLE ST-JEAN-BAPTISTE

Sb. P. G., Alb. Lacroix, 1152 St-André; Prés., Noé Leclerc, 874 Sanguinet; S.A., Alb. Dépatie, 451A Droiet; S.F., A. B. Poirvin, 324 Rach-1; Md. E., P. Barette, 327 Rachel. Réunions, 2e et 4e vendredi, 777 Sanguinet.

No 160—CERCLE VERDUN, Co Hochelaga.

Sb. P.G., Joseph Gervais; Prés., Cyrille Quintal; S.A., Louis Trudeau; S.F., Edgr St-Onge; Md. E., Vldac Rhéaume. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Dion, rue Church.

No 163—CERCLE DOLLARD, Montréal.

Sb. P.G., T. Paquette, 110 Grand-Tronc; Prés., Henri Benoit; S.A., I. J. Sarault, 79 Grand-Tronc; S.F., Laurent Fontaine, 180 Ropery; Md.E., Eugène Virolet, 14 Laprairie. Réunions, 3e mercredi, 8 hrs p.m., salle Fraternité, 715 Wellington.